

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

N° 6

Date de convocation : 07.09.2021

Date d'affichage : 28.09.2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs. Gilbert ROUSSEL, Christophe VERNON, GRILLE Aline, ROSSIGNOL Claire-Sophie, HOOGTERP Guillaume, MERCIER Monique, PUBLIER Sébastien, CAREME Nadège, BOIDIN Jean-Marie, DELAHAYE Nelly, BREITENBACH Sarah.

Absents excusés : M. VANHEULE Steve, Mmes RENOUF Chantal et BREITENBACH Annick.

Pouvoirs : Mme Chantal RENOUF a donné pouvoir à Mme Aline GRILLE

Mme Annick BREITENBACH a donné pouvoir à M. Gilbert ROUSSEL.

Secrétaire de séance : .M. Gilbert ROUSSEL

Ordre du Jour :

- Magasin DISTRI-CENTER et CNPO : demande d'ouverture dominicale en 2022. Délibération.
 - Instruction des Autorisations des Droits du Sol par la CCPN : renouvellement et signature de la convention d'adhésion. Délibération.
 - Médecin préventive de la fonction publique territoriale : renouvellement et signature de la convention avec le CDG 27. Délibération.
 - Salle des associations ; suite du dossier.
 - Protection des données : fin du contrat. Résiliation de l'adhésion à l'ADICO. Délibération.
 - Vente matériel communal : délibération.
 - Football club du Pays du Neubourg : réponse à la demande de subvention. Délibération.
 - Sivos Epevicros : rentrée 2021/22.
- Questions diverses.

1) Magasin DISTRI-CENTER :

Monsieur le Maire informe le conseil que le magasin DISTRI CENTER, basé sur la zone artisanale rue Jean Petit, demande l'autorisation d'ouvrir le magasin au public 5 dimanches en 2022, ceci avec l'avis favorable du Comité Social Economique.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Pour les soldes : 16 janvier 2022, 26 juin 2022.
- Pour la rentrée : 28 août 2022
- Pour les fêtes : 11 décembre 2022, 18 décembre 2022.

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 14 voix
- CONTRE : 1 voix

A la majorité, le conseil municipal autorise l'ouverture du magasin aux dates précitées.

- CNPA (pour concession automobile PEUGEOT sur la commune) :

Monsieur le Maire informe le conseil, que le CNPA préconise l'ouverture éventuelle de la concession automobile basée sur la commune, **5 dimanches en 2022**, pour réaliser des opérations portes ouvertes.

Les dates proposées sont les suivantes :

- Dimanche 16 janvier 2022
- Dimanche 13 mars 2022
- Dimanche 12 juin 2022,
- Dimanche 18 septembre 2022,
- Dimanche 16 octobre 2022.

Après délibération et vote à main levée, il en résulte :

- POUR : 14 voix
- CONTRE : 1 voix

A la majorité, le conseil municipal autorise l'ouverture de la concession aux dates précitées.

2) Instruction ADS par la CCPN :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'instruction des autorisations d'urbanisme est assurée par les services de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Une nouvelle convention annule la précédente et prend en compte les évolutions règlementaires issues de la loi ELAN, qui impose entre autres, à partir du 1^{er} janvier 2022, d'être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. La loi ELAN impose également aux communes de plus de 3 500 habitants d'assurer l'instruction sous forme dématérialisée, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire, à signer la nouvelle convention, qui sera conclue pour une durée allant de ce jour jusqu'au 31 décembre 2023.

3) Médecine préventive : renouvellement de la convention avec le CDG 27.

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions **facultatives**. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Après lecture de la convention et délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et ce, conformément à l'exemplaire exposé ci-après
- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

4) Salle des associations : suite du dossier.

Suite à l'Arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de construction d'une maison des associations sur le territoire de notre commune, une proposition d'acquisition par voie d'accord amiable a été faite auprès de la famille Fontaine. Celle-ci n'a pas donné suite.

La décision de poursuivre la procédure d'expropriation a donc été prise par la commune, une demande de saisine du juge de l'expropriation va être formulée auprès de M. le Préfet de l'Eure.

5) Protection des données : fin du contrat avec l'Adico en février 2022. Demande de non-renouvellement.

Avec le consentement du conseil, un courrier a été adressé à l'Adico afin de ne pas renouveler ce contrat jugé non indispensable et trop coûteux.

6) Vente matériel communal :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le tracteur communal ne répond plus aux besoins de la commune pour l'entretien des espaces verts et propose de le vendre à un particulier, au prix de 2 500 €.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise la vente de ce matériel au prix de 2 500 €.

7) Football Club du Pays du Neubourg :

Le FCPN a adressé à Monsieur le Maire une demande d'aide financière pour continuer à accueillir les licenciés dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire rappelle qu'une aide au sport et aux activités culturelles, d'un montant de 40 € est allouée à tous les enfants de la commune, qui pratiquent une activité. Il sera recommandé aux familles, si elles le souhaitent de reverser cette somme au FCPN (pour les enfants qui pratiquent le football).

Aucune autre subvention communale ne sera accordée, le budget 2021 étant voté.

8) Sivos Epevicros – Rentrée 2021/22

Monsieur Vernon prend la parole et rapporte au conseil que la rentrée scolaire s'est bien passée.

Le SIVOS compte 141 enfants inscrits, la répartition est la suivante :

- Ecole de Vitot (maternelle PS MS GS CP) : 68 élèves répartis sur 3 classes,
- Ecole d'Épégard (CE1, CE2) : 39 élèves répartis sur 2 classes,
- Ecole de Crosville (CM1, CM2) : 34 élèves répartis sur 2 classes.

Une baisse des effectifs est constatée cette année.

Garderie : 20 enfants le matin, 20 à 25 enfants le soir.

Cantine : 116 enfants inscrits.

Pour l'instant, les consignes sanitaires sont toujours en vigueur.

Questions diverses :

Travaux rue du Bout Cardais : Pour information, les travaux de branchements en eau potable vont commencer rue du Bout cardais, ainsi que la pose de nouvelles bouches incendie. Un arrêté de circulation a été fait pour réglementer la circulation sur cette voie pendant la durée des travaux.

Cimetière : Le programme de recensement/réhabilitation du cimetière va commencer mardi 28 septembre. Intervention de la société AD VITAM.

Fin de la séance.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : MARDI 19 OCTOBRE 2021 à 19h 15.